

## **Vacances et séjours**

Les vacances constituent un moment privilégié pour se reposer, s'amuser, découvrir d'autres horizons, échanger...

### **Partir en vacances**

La Ville, propriétaire de trois centres de vacances (Bourron-Marlotte, Excideuil et Châtel), met tout en œuvre pour défendre le droit aux vacances pour tous. Elle s'est inscrite dans une démarche de coopération intercommunale avec Vacances Voyages Loisirs qui mutualise les patrimoines des villes adhérentes et permet ainsi de diversifier les lieux de séjour pour les enfants.

### **Les séjours vacances (4-11 ans)**

Moments privilégiés d'éducation à la vie collective, de socialisation et de développement, les « colonies de vacances » permettent dans un cadre adapté et sécurisé, d'acquérir de l'autonomie, de découvrir de nouveaux horizons, d'apprendre à vivre ensemble, de s'amuser, de se faire de nouveaux amis, de satisfaire ses passions, sa curiosité.

La Caisse des écoles de Gentilly organise en partenariat avec VVL les séjours en centre de vacances pour les 4-11 ans.

### **Les séjours vacances maternels (4-5 ans)**

Durant la période estivale, des séjours maternels à la campagne sont organisés dans les centres de vacances spécialement équipés pour accueillir les jeunes enfants : Bourron-Marlotte et Tannerre.

La diversification des activités proposées permet à chaque enfant de trouver sa place dans le groupe en affirmant ses compétences et qualités.

### **Les séjours vacances élémentaires (6-11 ans)**

Durant les vacances d'hiver, des séjours à la montagne sont proposés. L'activité dominante est la découverte de la montagne en hiver et les sports de glisse.

Durant la période estivale, des séjours à la campagne, à la montagne et en bord de mer sont proposés. Suivant les destinations, les enfants peuvent s'initier à la voile, à l'équitation sur poney, à l'escalade, à la construction des cabanes dans les arbres ...

En plus des nombreuses activités proposées aux enfants, la découverte du milieu d'accueil sera privilégiée.

### **Les séjours d'hiver 2022**

La Caisse des Écoles en collaboration avec VVL propose durant les vacances d'hiver 2022 des séjours en centre de vacances pour les enfants âgés de 4 à 11 ans.

Ces séjours seront organisés dans le respect des consignes sanitaires et des gestes barrières.

**. Châtel du 20 au 26 février et du 27 février au 5 mars (pour les enfants de 9/11 ans)**

**.Villard en Chartreuse du 20 au 26 février (pour les enfants de 4/11 ans) et 27 février au 5 mars (pour les enfants de 6/11 ans)**

**Cliquez ci-dessous pour télécharger la brochure des séjours d'hiver 2022**

Fichier

[Dépliant séjours hiver 2022 pour les 4/11 ans \(.pdf - 623.7 Ko\)](#)

rgba(255,255,255,1)

### **Comment s'inscrire et les tarifs**

**Comment s'inscrire aux séjours vacances d'hiver 2022 ?**

Pour inscrire votre enfant, appelez l'accueil Enfance/enseignement au 01 47 40 58 09 à **partir de 10h, le**

**lundi 10 janvier 2022** . Vous devrez ensuite venir retirer le dossier d'inscription à l'accueil enfance/enseignement en mairie.

**Quels sont les tarifs ?**

Les tarifs des séjours (trajet compris) dépendent à la fois du lieu du séjour. Ils varient pour chaque famille selon leur taux de participation individuel (TPI).

rgba(255,255,255,1)